

Portrait de territoire // Economie sociale et solidaire

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT-GAUDINOIS



Réalisé par la CRESS Midi-Pyrénées

Les chiffres clés de l'Economie Sociale et Solidaire sur le Saint-Gaudinois

99 établissements employeurs

974 salariés

835 ETP

22 millions d'euros de masse salariale brute

450 emplois pour **10 000** habitants

9,3 % des établissements employeurs

et **10,2 %** des établissements privés

11,2 % des emplois salariés

et **16,5 %** des emplois salariés privés

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2013

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, **l'Économie Sociale et Solidaire** est « un mode d'entreprendre et de développement économique » regroupant les entreprises sous statuts d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations ainsi que des sociétés commerciales remplissant un certain nombre de conditions cumulatives.

Les entreprises de l'ESS interviennent dans tous les secteurs d'activité : protection des personnes et des biens, approvisionnement, financement, logement, insertion sociale, lutte contre les inégalités, environnement, santé, services à la personne, culture, loisirs...

Elle place l'humain au cœur de l'activité économique. Ses principes se caractérisent par des valeurs d'utilité sociale, de solidarité, de gouvernance démocratique et de juste répartition de la richesse produite.

L'ESS se montre dynamique et innovante. La diversité des projets qu'elle entreprend et la volonté de placer l'humain comme moteur de ses initiatives font d'elle un foyer d'innovations sociales, organisationnelles, d'activités et d'usages.

Créées à l'initiative d'acteurs locaux, les entreprises de l'ESS s'ancrent dans les territoires, portent des services de proximité et créent des emplois non délocalisables. Elles sont capables de mobiliser une diversité d'acteurs autour de projets au service du développement local.

Favorisant les ressources locales en s'appuyant sur des circuits de proximité, l'ESS soutient la mise en place et le maintien d'activités économiques.

Edito

L'économie sociale et solidaire est un secteur essentiel de notre développement. On en a beaucoup parlé lors du vote de la Loi ESS de 2014 préparée par une ministre bien connue ici, Carole Delga alors secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie Sociale et Solidaire.

Mise en commun, mutualisation, éthique, gouvernance démocratique, développement du territoire, citoyenneté, gestion participative, l'humain au cœur du projet autant de thèmes au cœur de l'économie sociale et solidaire qui parlent à l'élu que je suis.

Souvent enfermé dans une image de « fausse économie » de simple « action sociale », le secteur, redéfini par la loi, mérite d'être présenté dans son étendue et son importance.

Ce portrait de notre territoire, que vous avez entre les mains, a été réalisé par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées. Il s'agit là d'une photographie qui fera découvrir à beaucoup que l'ESS, ce sont de nombreuses entreprises et emplois sur notre territoire.

Une centaine d'établissements pour quelques 1 000 emplois, qui représentent 11,2 % des emplois salariés de notre territoire. C'est dire tout le poids de l'ESS dans notre quotidien, au travers des associations, coopératives ou mutuelles.

Et des projets nouveaux ! Celui, emblématique s'il en est, de la Maison de l'Avenir. Un lieu de cohabitation et de coopération entre 5 associations du territoire : Afidel, la MJC du Saint-Gaudinois, BGE Sud-Ouest, les Jardins du Comminges et Gestes.

Mais au-delà du lieu, d'importantes perspectives de développement sont posées : coworking, télétravail, bricothèque, coopérative d'activités, organisation d'événements, école régionale numérique... Projets d'économie sociale et solidaire.

Le développement économique étant un des trois piliers des contrats de ville nouvelle génération, la Communauté de communes du Saint-Gaudinois, qui a fortement participé au lancement du projet de contrat de ville du quartier prioritaire de Saint-Gaudens, a retenu l'ESS comme axe stratégique.

Les pages qui suivent expliquent ce choix.

Jean-Raymond Lépinay

Président de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois

L'ESS dans l'économie de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois

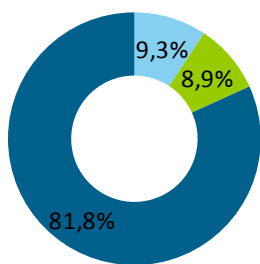
Chiffres-clés de l'économie de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois par champ économique

	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute	Nombre moyen de salariés par établissement
ESS	99	974	835	22 024 821	9,3
Public	95	2816	2607	75 904 169	29,6
Privé hors ESS	871	4 933	4 429	146 601 092	5,7
Total	1 065	8 723	7 871	244 530 082	8,2

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI.

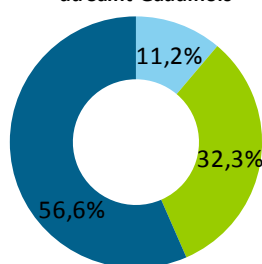
Le Saint-Gaudinois est le 6^{ème} EPCI sur 11 du Pays Comminges Pyrénées en termes de poids de l'ESS dans l'emploi total.

Répartition des établissements employeurs du Saint-Gaudinois



■ ESS ■ Public ■ Privé Hors ESS

Répartition des effectifs salariés du Saint-Gaudinois



Un poids important dans l'emploi local

L'ESS compte près de 100 établissements employeurs sur le territoire de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois.

La part de l'ESS parmi les établissements de l'EPCI s'élève à 9,3 %, elle est légèrement inférieure à celle que l'on observe à l'échelle de la région Midi-Pyrénées (10,9 %) et du département de la Haute-Garonne (10,5 %)

En revanche, avec près de 1 000 salariés, elle représente 11,2 % des emplois de l'EPCI, elle est proche du poids régional (11,8 %) et supérieure au poids départemental (8,7 %) dans le total des emplois.

Les établissements relevant de l'ESS sont de plus grande taille : 9,3 salariés par établissement, contre 5,7 pour le privé hors ESS.

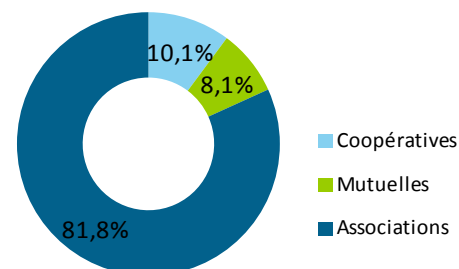
Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI

Les établissements par forme d'entreprise

Des associations largement majoritaires et des mutuelles surreprésentées dans la Communauté de Communes

On trouve dans l'EPCI **81 associations** employeuses, **10 coopératives** et **9 mutuelles**. La part des associations dans l'ESS est très proche de la moyenne de Midi-Pyrénées (81,7 %) et inférieure à celle de la Haute-Garonne (83,8 %). Les mutuelles sont, quant à elles, surreprésentées (8,1 % contre 3,9 % au niveau régional et 3,5 % au niveau départemental), à l'inverse les coopératives sont sous-représentées (10,1 % contre 14,2 % au niveau régional et 12,4 % au niveau départemental).

Répartition des établissements employeurs de l'ESS par forme d'entreprise



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI.

Les salariés par forme d'entreprise

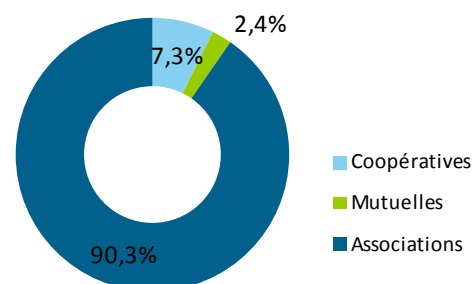
Des salariés de l'ESS travaillant majoritairement dans les associations

Dans l'EPCI, **880 salariés** travaillent dans une **association**, **71** dans une **coopérative** et **23** dans une **mutuelle**.

La part de l'emploi associatif dans l'ESS (90 %) est nettement supérieure à la part des emplois associatifs au niveau régional (79 %) et départemental (81,6 %). Les deux autres formes d'entreprises sont sous-représentées par rapport à leurs poids dans le total des emplois de l'ESS au niveau régional et départemental.

Les effectifs salariés des mutuelles ont tendance à se concentrer au niveau de la préfecture de département (Toulouse), ce qui explique la faible part des effectifs salariés des mutuelles sur le Saint-Gaudinois.

Répartition des effectifs salariés de l'ESS par forme d'entreprise



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI.

Les emplois de l'ESS par secteurs d'activité

L'action sociale est le premier secteur employeur dans l'ESS

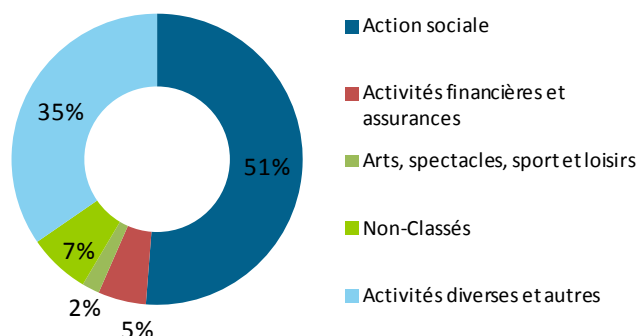
L'action sociale concentre plus de la moitié des emplois de l'ESS (51 %), part supérieure à celle qu'elle occupe au niveau régional (45 %).

Le secteur des arts, spectacles, sport et loisirs ne représente que 2 % de l'emploi dans l'ESS sur l'EPCI. Sa part est, cependant, supérieure à celle constatée pour ce secteur au niveau régional (moins de 1 %).

En revanche, le secteur des activités financières et d'assurance est sous-représenté dans l'EPCI. Il concentre 5 % de l'emploi contre 11 % au niveau régional. Cela peut s'expliquer par la concentration des salariés des banques coopératives dans les préfectures.

Activités diverses et autres : santé humaine, enseignement, agriculture, soutien aux entreprises, commerce, transports, information et communication, activité immobilière, hébergement et restauration, transports et autres services.

Répartition des emplois de l'ESS par secteur d'activité



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI.

Les établissements de l'ESS par secteurs d'activité

Les établissements de l'ESS sont répartis entre l'ensemble des secteurs d'activité

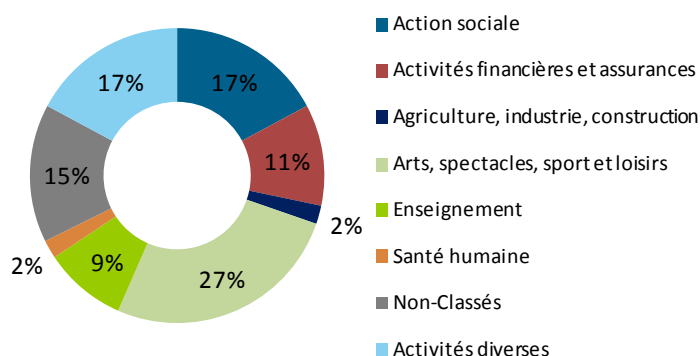
Contrairement aux emplois dans l'ESS qui se concentrent majoritairement dans le secteur de l'action sociale, les établissements sont dispersés entre l'ensemble des secteurs d'activité.

Les établissements de l'action sociale ne représentent que 17 % des établissements de l'EPCI. Cela s'explique par la présence dans ce secteur d'établissements de plus grandes tailles (près de 30 salariés par établissement en moyenne).

Les établissements du secteur des arts, spectacles, sport et loisirs sont les plus nombreux sur le territoire (27 % des établissements) alors qu'ils ne représentent que 2 % des emplois de l'ESS. Ces sont des établissements comptant très peu de salariés (1 salarié en moyenne).

Activité diverses: soutien aux entreprises, commerce, transports, information et communication, activité immobilière, hébergement et restauration,

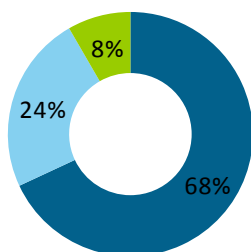
Répartition des établissements de l'ESS par secteur d'activité



Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champ : EPCI.

La taille d'établissements dans l'ESS

Répartition des établissements employeurs de l'ESS par taille



- Micro-établissements : 0 à 9 postes
- Petits établissements : 10 à 49 postes
- Moyens établissements : 50 à 249 postes

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2011. Champ : EPCI.

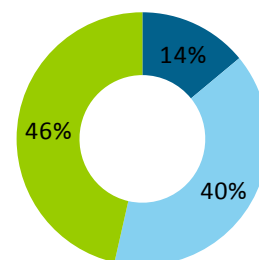
L'ESS, sur le territoire de l'EPCI, est principalement constituée d'établissements de moins de 10 salariés (plus de 2 sur 3). A titre de comparaison, pour le privé hors ESS, la part des micro-établissements est supérieure à 85 %.

A l'inverse, la grande majorité des salariés de l'ESS se trouve dans des établissements de plus de 10 salariés (86 %), pour seulement 14 % dans les micro-établissements.

Il n'existe aucun établissement comptant plus de 250 salariés dans l'ESS et trois établissements pour les entreprises hors ESS

On constate, toutefois, qu'un nombre restreint d'établissements concentre les salariés de l'ESS puisque près de 50% des salariés de l'ESS travaillent dans un établissement de plus de 50 salariés.

Répartition des salariés de l'ESS par taille d'établissements employeurs



- Micro-établissements : 0 à 9 postes
- Petits établissements : 10 à 49 postes
- Moyens établissements : 50 à 249 postes

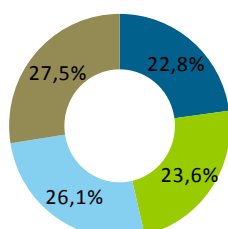
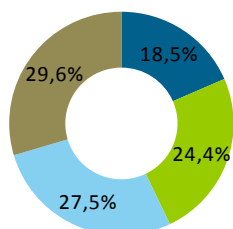
Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2011. Champ : EPCI.

L'âge des salariés

Répartition des salariés par tranche d'âge

Economie Sociale et Solidaire

Privé hors ESS



■ Moins de 30 ans ■ 30 à 39 ans ■ 40 à 49 ans ■ 50 ans et plus

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : EPCI.

Près de 300 départs à la retraite à l'horizon 2027 dans l'ESS

La part des salariés de 50 ans et plus est plus élevée dans l'ESS que dans le privé hors ESS (29,6 % contre 27,5 %). Les entreprises de l'ESS ont tendance à conserver **les seniors** dans l'emploi. Cette tendance est encore plus marquée au niveau régional (31,4 % de salariés de 50 ans et plus dans l'ESS contre 23 % dans le privé hors ESS).

Ainsi, près de 300 départs en retraite sont prévus sur l'EPCI d'ici 2027. Les entreprises de l'ESS doivent anticiper ces départs. Cela pose des enjeux de renouvellement des postes, de recrutement, de transmission de savoir-faire et de formation.

A l'inverse, la proportion des jeunes de moins de 30 ans est moindre dans l'ESS (18,5 % contre 22,8 % dans le privé hors ESS). Cependant, l'écart entre les deux économies est moins marqué qu'à l'échelle régionale (16,3 % de salariés de moins de 30 ans dans l'ESS contre 24,4 % dans le privé hors ESS).

Les départs en retraite peuvent constituer des opportunités d'emplois intéressantes pour les jeunes. Cependant, la question de l'attractivité des métiers dans l'ESS est cruciale pour favoriser l'orientation des jeunes vers ces métiers.

La rémunération des salariés

Rémunérations par champ économique

	Salaire brut annuel moyen	Ecart ESS
Associations	25 961	
ESS	27 124	
Public	29 646	-8,5%
Privé hors ESS	31 321	-13,4%
Total	30 354	-10,6%

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, DADS 2012. Champ : masse salariale brute, équivalents temps plein sur l'année : EPCI.

Des salaires plus faibles dans les associations

Le salaire brut moyen dans l'ESS est de 27 124 € par an. Il est inférieur de 8,5 % à celui du secteur public et de 13,4 % au secteur privé hors ESS. Pour les associations, où le salaire moyen est de 25 961 €, l'écart de salaire avec les autres secteurs est encore plus marqué. Concernant les autres formes d'entreprises de l'ESS, le salaire brut moyen est nettement supérieur au secteur public et au secteur privé hors ESS (36 879 € par an). Cependant, le faible nombre de salariés des coopératives et des mutuelles, sur l'EPCI, ne suffit pas à compenser la faiblesse des salaires dans les associations.

Les salaires entre l'ESS et le privé hors ESS sont très proches pour les moins de 30 ans (22 431 € par an dans l'ESS contre 23 088 € dans le privé hors ESS). En revanche, Les différences de salaire entre les deux secteurs augmentent fortement à partir de 30 ans (le salaire moyen pour les 30-39 ans est inférieur de 16,4 % dans l'ESS par rapport au privé hors ESS). L'écart se maintient ensuite entre 15 % et 17 % pour les tranches d'âge suivantes. On retrouve une dynamique proche à l'échelle régionale.

Les salaires dans l'ESS sur le Saint-Gaudinois sont plus faibles qu'à l'échelle de la région Midi-Pyrénées (27 124 € contre 28 830 €). Cependant, l'écart de salaire entre l'ESS et le privé hors ESS est plus important à l'échelle régionale (15,2 % au niveau régional contre 13,4 % au niveau de la Communauté de communes du Saint-Gaudinois).

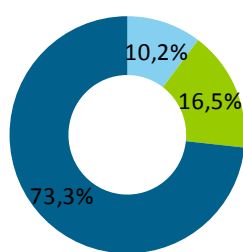
L'ESS dans l'économie du Pays Comminges Pyrénées

Chiffres-clés de l'économie du Pays Comminges Pyrénées

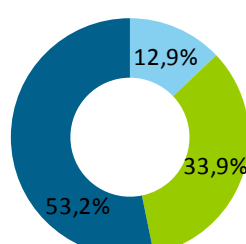
	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés	Equivalents temps pleins	Masse salariale brute
ESS	313	2 440	2 086	56 137 463
Associations	257	2 213	1 870	48 653 640
Coopératives	47	204	195	6 775 197
Mutuelles	9	23	21	708 726
Public	505	6 406	5738	154 554 898
Privé hors ESS	2 239	10 062	8913	262 763 827
Total	3 056	18 908	33 474	473 456 188

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champs : Pays

Répartition des établissements employeurs du Pays Comminges Pyrénées



Répartition des effectifs salariés du Pays Comminges Pyrénées



■ ESS ■ Public ■ Privé hors ESS

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champs : Pays

Un poids de l'ESS dans les établissements employeurs et dans l'emploi salarié légèrement supérieur au Saint-Gaudinois

Implantée sur l'ensemble des intercommunalités du Pays, l'ESS compte plus de 300 entreprises sur le Pays Comminges Pyrénées (près d'un tiers sont concentrés sur la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois).

La part de l'ESS parmi les établissements du Pays s'élève à 10,2 %, elle est proche des moyennes régionale (10,9 %) et départementale (10,5 %) et supérieure à la part du Saint-Gaudinois (9,3 %).

Avec plus de 2 400 salariés, l'ESS représente 12,9 % des emplois salariés du Pays, part légèrement supérieure à la part régionale (11,8 %) et à la part du Saint-Gaudinois. La part de l'ESS dans l'emploi privé est nettement supérieure à la moyenne régionale. Elle représente près de 20 % des emplois privés contre 15,9 % pour Midi-Pyrénées.

Comme à l'échelle de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, la part de l'emploi **associatif** dans l'ESS est largement majoritaire et nettement supérieure aux moyennes régionale et départementale au niveau du Pays Comminges Pyrénées (plus de 90 % des emplois de l'ESS). Les **coopératives** représentent, quant à elles, 9,2 % de l'emploi de l'ESS sur le Pays et les **mutuelles** moins de 1 %.

L'ESS dans l'économie du Pays Comminges Pyrénées

Chiffres-clés et poids de l'ESS dans les intercommunalités du Pays Comminges Pyrénées

	Nombre d'établissements employeurs	Part ESS /Total établissements	Effectifs Salariés	Part ESS /Total Emploi	Nombre d'emploi pour 10 000 habitants
CC* des Portes du Comminges	15	11,3 %	116	15,3 %	245
CC des Terres d'Aurignac	17	13,8 %	396	49,5 %	909
CC des Trois Vallées	22	13,1 %	104	18,2 %	196
CC du Boulonnais	15	9,4 %	37	4,6 %	72
CC du Canton de Saint-Béat	18	12,5 %	57	9,9 %	159
CC du Canton de Saint-Martory	12	11,8 %	71	13,8 %	183
CC du Canton de Salies du Salat	30	11,2 %	334	19,6 %	396
CC du Haut-Comminges	12	6,8 %	19	2%	28
CC du Pays de Luchon	42	9,7 %	212	10,5%	378
CC du Saint-Gaudinois	99	9,3 %	974	11,2 %	450
CC Nébouzan-Rivière-Verdun	30	12 %	120	8,2%	145

Source : Observatoire régional de l'ESS – CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee, Clap 2013. Champs : EPCI.

* CC : Communauté de communes.

La part des établissements employeurs de l'ESS est relativement proche dans les différentes Communautés de Communes du Pays (entre 9,3 % et 13,8 %, hormis pour la Communauté de Communes du Haut-Comminges où elle est de 6,8 %)

Par contre, on constate de grandes disparités sur le poids de l'ESS dans l'emploi salarié entre les différentes intercommunalités du Pays Comminges Pyrénées.

L'ESS est très présente dans l'économie locale de la **CC des Terres d'Aurignac** puisqu'elle représente près de 50 % de l'emploi salarié de l'EPCI, près de deux tiers de l'emploi privé et près d'un emploi pour 10 habitants (en raison de la présence de deux associations ayant plus de 100 salariés). L'ESS est également très présente sur les **CC des Portes du Comminges, des Trois Vallées et du Canton de Salies du Salat** puisqu'elle représente entre 15 % et 20 % des emplois sur ces trois Communautés de Communes.

Sur les **CC du Pays de Luchon, du Saint-Gaudinois et du Canton de Saint-Béat**, la part de l'ESS dans l'emploi salarié est proche de la moyenne régionale (entre 10 et 11 %).

En revanche, sur les **CC Nébouzan-Rivière-Verdun, du Haut-Comminges et du Boulonnais** l'ESS représente une très faible part de l'emploi salarié (respectivement 8,2 %, 4,6 % et 2%).

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique

Les Pôle Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont des formes de coopération initiées par des entreprises de l'ESS pouvant réunir un ensemble large de parties prenantes (entreprises de l'ESS et « de l'économie classique », collectivités territoriales, établissements de recherche...) d'un même territoire.

La coopération porte sur la mise en œuvre de **stratégies de mutualisation** (moyens, ressources, services et offres communs, construction de projets communs...) pour favoriser le développement des membres et contribuer au développement du territoire.

Les PTCE peuvent être **multi-activités** (coopération économique territoriale) ou centrés autour du développement d'une **filière ou d'un secteur** (économie circulaire, alimentation et agriculture durable, culture, bâtiment...).

La **dimension territoriale d'un PTCE apparaît cruciale**. Les Pôles se situent souvent dans des territoires fragilisés ou en transition (quartier prioritaire, ZRR, bassin d'emploi désindustrialisé) mais ne recourent pas nécessairement le découpage administratif du territoire.

Les collectivités locales, et particulièrement les intercommunalités, sont très souvent impliquées dans les PTCE : *« leur implication se retrouve à toutes les étapes de leur construction, de l'émergence à la création. Loin de se réduire à un soutien financier ou matériel, les collectivités se font médiateur, facilitateur, catalyseur »* (Labo de l'ESS).

Sur le territoire du Saint-Gaudinois, la **Communauté de Communes** est partenaire de la dynamique de coopération ESS, **Maison de l'Avenir**, ayant émergé sur son territoire. Le développement de ce projet est notamment inscrit dans la politique de la ville de l'EPCL. Le projet contribue à l'attractivité du territoire et s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du Saint-Gaudinois.

Article 9 de la Loi ESS :

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, [...], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Les PTCE apparaissent innovants « par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial. (Ils) contribuent à faire prévaloir la coopération sur une concurrence brutale et à restituer les valeurs relationnelles et les richesses immatérielles dans le développement économique en cherchant d'autres voies que l'obsession de la concurrence. »

Source : Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Labo de l'ESS, Septembre 2014.

Economie Sociale et Solidaire et Politique de la Ville

Le développement économique constitue l'un des trois piliers des contrats de ville nouvelle génération 2015-2020.

Les difficultés socio-économiques des quartiers prioritaires sont nombreuses : activité économique insuffisante, taux de pauvreté et de chômage nettement supérieurs à la moyenne nationale, isolement du quartier et de ses habitants...

Face à ce constat, **l'économie sociale et solidaire**, de par sa capacité à concilier **développement économique** (création d'activités et d'emplois) et **utilité sociale** au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale, peut constituer une réponse adaptée aux difficultés des habitants des quartiers prioritaires : insertion professionnelle, circuit de proximité, mobilité, soutien des initiatives citoyennes, prise en compte des besoins...

Les entreprises de l'ESS, avec leurs mode d'entreprendre spécifique, sont des acteurs indispensables au développement économique et social des quartiers prioritaires.

Le développement de l'ESS apparaît donc comme un enjeu crucial, pour les intercommunalités ou communes portant un contrat de ville. L'organisation, par le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, le 15 décembre 2015, d'une journée sur la thématique « Politique de la ville et ESS » témoigne de cet enjeu.

La Communauté de communes du Saint-Gaudinois s'est emparée de cet enjeu en inscrivant l'ESS comme un **axe stratégique du pilier développement économique** de son contrat de ville : *« Développer et favoriser les dynamiques et les actions relevant de l'économie sociale et solidaire, et créer les passerelles avec l'économie classique »*. L'ESS est intégrée dans la stratégie de développement territorial de l'intercommunalité. Elle contribue au développement d'activités et de l'emploi à travers des réponses innovantes et coopératives (coopérative d'activités et d'emplois, tiers lieux, circuits de proximité...).

« Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) de par leur proximité avec les publics bénéficiaires de leurs actions contribuent à une réelle cohésion territoriale. Acteurs économiques importants, elles représentent également un vivier d'emplois potentiels pour les résidents des quartiers prioritaires. »

Extrait de La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014- 2020 signé le 18 juin 2014



Maison de l'Avenir Comminges-Pyrénées

« *Se former ici pour travailler ici ! Ce projet est à la croisée des sphères économique et sociale, en proposant un lieu à la fois hybride, décloisonné et innovant.* »

Date de création : Janvier 2015

Statut : Association loi 1901

Territoire d'intervention : Pays Comminges Pyrénées

Membres : Afidel, BGE Sud-Ouest, GESTES, Jardins du Comminges, MJC du Saint-Gaudinois

Le défi : *Comment l'innovation sociale peut-elle répondre à des enjeux de développement économique et solidaire d'un territoire rural ?*

Type de Projet de Coopération

5 associations du Comminges collaborent et coopèrent dans le but d'animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale au plus près des habitants du territoire.

Description du projet

Le projet Maison de l'Avenir a pour objectif de créer un tiers-lieu au cœur du quartier prioritaire de Saint-Gaudens. Il permettra le développement de nouveaux services pour le territoire:

- Des espaces de travail partagés (co-working et télétravail) pour ne pas rester isolé, trouver un lieu professionnel et un réseau encourageant l'échange et l'initiative,
- Un fablab et une bricothèque pour imprimer en 3D, s'initier aux nouvelles technologies, apprendre à réparer et à créer, découvrir ou redécouvrir comment faire soi-même,
- Une coopérative d'activités et d'emplois pour proposer aux porteurs de projet un statut d'entrepreneur salarié, bénéficier des avantages du statut et mutualiser les fonctions supports (comptabilité, gestion et administratif),
- L'organisation d'événements autour de la promotion des valeurs qui fédèrent les acteurs du projet : le développement durable, l'économie solidaire, l'émancipation et l'autonomisation des personnes, le renforcement de la capacité (ateliers accélération de projets, ateliers do-it-yourself, petit-déj thématiques,...).

Si le projet de tiers-lieu est en cours de construction, le projet Maison de l'Avenir développe d'ores et déjà une offre de services portée par les 5 organismes fondateurs : accompagnement à la création d'entreprise, couveuse d'activité, formations multimédia, formations à distance, accompagnement de salariés ou demandeurs d'emploi, compétences clés et insertion par l'activité économique.

Les perspectives de développement

La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois soutient le projet et se porte maître d'ouvrage pour la construction du bâtiment.

En attendant l'ouverture, prévue en 2018, le développement du projet se poursuit autour de plusieurs axes :

- Participer à la co-écriture du programme de la maîtrise d'ouvrage : étude d'implantation, aménagement du lieu, écoconstruction, bâtiment à énergie positive...,
- Tester et enrichir le projet pour valider le besoin ou le faire évoluer : ouverture d'un espace de co-working provisoire, démarrage des ateliers Fablab et bricothèque,
- Finaliser l'étude de faisabilité de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (septembre 2016),
- Enrichir la communauté et les partenariats autour du projet,
- Développer le programme d'animation : améliorer le cadre de vie du quartier prioritaire en proposant des temps d'échange conviviaux, décloisonner les différents acteurs économiques (ESS et économie classique) en favorisant les partenariats et les interactions (petit-déj, rencontres débats thématiques...), créer une émulation pour dynamiser les projets, l'auto-entreprenariat, l'emploi et l'activité économique.



Caractères innovants et exemplaires

La coopération : mise en place d'une démarche participative, rencontre mensuelle des partenaires, comité de pilotage semestriel, réalisation d'ateliers pour co-construire avec l'ensemble des membres.

L'ancrage territorial : implantation et fort ancrage de l'ensemble des structures et des salariés membres du projet, volonté d'inscrire le projet dans la politique de la ville de Saint-Gaudens (le tiers-lieu sera sur le quartier prioritaire), développer et renforcer des circuits de proximité professionnels.

Le modèle économique : développement d'un modèle hybride, relevant à la fois de financement public et de ressources privées du fait de l'activité du projet.

Chiffres-clés

- 37 salariés sur les 5 structures membres
- Plus de 2.5 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé
- 4 rencontres par an autour des thèmes de l'ESS

Les étapes

- **2012 :** Première réunion d'acteurs
- **2014 :** Présentation publique du projet et démarrage des études de faisabilité
- **2015 :** Création de l'association et mise en place des premiers ateliers / candidature à l'APN PTCE 2015
- **2016 :** Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes et études projet immobilier

Les partenaires financiers

- Direccte
- Communauté de communes du Saint-Gaudinois
- Ville de Saint-Gaudens
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

Les partenaires techniques

- Comité technique du Contrat de Ville
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Midi-Pyrénées
- Réseaux des Tiers-lieux

Contact

Julie Talbot, Chargée de Mission de MDA
1, rue de l'Avenir 31800 Saint-Gaudens
05 62 00 90 25
contact@maisondelavenir.eu
www.maisondelavenir.eu



Communauté EMMAÜS de Saint-Gaudens

« L'usage de la solidarité nuit gravement à l'exclusion ! »

Date de création : 1993

Statut : Association loi 1901

Secteurs d'activité :

- Hébergement, Habitat
- Humanitaire, Solidarité internationale
- Emploi, Insertion

Territoire d'intervention : Sud de la Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées (jusqu'à Tarbes)

Le défi

Comment accueillir et accompagner des femmes et des hommes en situation d'exclusion, par un travail social, écologique et solidaire ?



Les activités

C'est au sein d'une communauté de vie et de travail que sont accueillies de manière inconditionnelle des personnes exclues et/ou en grande précarité. Les personnes accueillies exercent une activité et à ce titre sont nourries, logées, blanchies et reçoivent 350 € par mois. Ce n'est ni de la charité ni de l'assistantat. Elles sont indépendantes et restent le temps nécessaire pour retrouver dignité et confiance en soi.

Chiffres-clés

- Chiffre d'affaire : 484 000 € en 2015
- Accueil de 18 compagnes et compagnons
- 4 salariés et 20 bénévoles
- 2 points d'activité de tri et de vente : Saint-Gaudens et Lannemezan

Points d'excellence et d'innovation

- **Gouvernance et management :** statut unique des compagnons Emmaüs en France (organismes d'accueil communautaires d'activités solidaires). Ils ne sont pas des salariés. Ils sont indépendants, mais ils bénéficient des assurances maladie et vieillesse.
- **Economie circulaire et impact environnemental :** activité pionnière (depuis 1949 pour les communautés Emmaüs) en matière d'écologie, activité de tri et de réemploi.
- **Réponse à des besoins sociaux :** activité au profit des plus démunis qui permet à la population en précarité de Saint-Gaudens, d'acquiescer de quoi se loger et s'équiper à moindre coût, voire gratuitement (aide d'urgence).

Contact

Michel Allenou, président d'Emmaüs Saint-Gaudens
60, Avenue de Boulogne, 31800 Saint-Gaudens
05 61 94 92 67/ emmaus.saintgaudens31@orange.fr
Site internet en cours de construction



« Manger mieux, manger sain, manger local »

Date de création : 2014

Statut : Association loi 1901

Secteurs d'activité :

- Agriculture, Alimentation
- Environnement, Economie circulaire
- Commerce

Territoire d'intervention : Comminges et particulièrement Saint-Gaudens

Le défi

Comment consommer des produits uniquement locaux, avec un minimum d'impact carbone, en soutenant les producteurs de notre territoire ?



Les activités

LA RUCHE QUI DIT OUI est une organisation destinée à promouvoir la consommation locale en vente directe (700 Ruches en France). A Saint-Gaudens, la structure fonctionne sous forme associative sans but lucratif. Dans une RUCHE, on retrouve des aliments issus d'une agriculture fermière locale, de qualité. On y trouve des produits variés : légumes, viandes, conserves, cafés, thés et infusions, produits laitiers, pain, pâtisseries, miels, savons, pizzas... L'association permet la rencontre entre producteurs et consommateurs. Elle permet de profiter de cette nouvelle façon de consommer, de mieux manger et de soutenir l'agriculture et l'artisanat locaux. Elle participe activement à la valorisation et à la promotion du territoire.

Chiffres-clés

- 916 personnes inscrites sur le site
- 25 producteurs locaux
- 6 bénévoles
- 6 000 euros par mois pour l'ensemble des producteurs
- Une vente toute les deux semaines

Points d'excellence et d'innovation

- **Ancrage territorial :** développe la consommation locale, l'économie de proximité et les circuits courts ; proximité importante des producteurs avec le lieu de distribution (23 km en moyenne) ; exploitations familiales.
- **Respect de l'environnement :** certification BIO pour la plupart des producteurs ; méthodes de culture respectueuses de l'environnement : culture sans labour et semis direct sur un couvert végétal.
- **Lien social :** rencontres et échanges avec les producteurs et les consommateurs, liens entre consommateurs, moments de convivialité.

Contact

Gérard Casteres, responsable
312, rue Docteur Schweitzer 31800 SAINT-GAUDENS
05 61 95 07 42 / laruchestgo@gmail.com
www.laruchequiditoui.fr/5935

ESAT Les Ateliers du Comminges AGAPEI



« La dignité : quelles que soient les différences d'autrui, en tant que personne il est mon semblable »

Date de création : création de l'ESAT en 1994 (création AGAPEI Haute-Garonne en 1958)

Statut : Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Secteurs d'activité :

- Emploi, Insertion, Travail adapté
- Santé, Action sociale, Services à la personne
- Services aux entreprises.

Territoire d'intervention : Comminges

Le défi

Comment permettre à des personnes en situation de handicap d'obtenir une véritable reconnaissance professionnelle, et ainsi favoriser leur épanouissement personnel et social ?



Les activités

Les finalités d'un ESAT sont le développement d'activités à caractère professionnel adaptées au public, le développement des aptitudes professionnelles, l'adaptation des conditions de travail, le développement et le maintien des potentialités des agents de production, de permettre éventuellement des passerelles vers l'emploi ordinaire et la validation des compétences. L'ESAT Les Ateliers du Comminges propose des activités professionnelles telles que les espaces-verts, l'horticulture, la sous-traitance industrielle, le nettoyage industriel, la commercialisation d'articles de papeterie et produits d'entretien, la blanchisserie industrielle et le placement individuel ou collectif en entreprise.

Chiffres-clés

- 1,5 Millions d'€ de Budget social et 1,2 Millions d'€ de Budget Entreprise
- 110 personnes accueillies (travailleurs handicapés orientés par la CDAPH)
- 30 salariés permanents

Points d'excellence et d'innovation

- **Réponse à des besoins sociaux :** indépendance financière des personnes en situation de handicap, intégration sociale et culturelle des ces personnes.
- **Ancrage territorial :** politique de développement durable à travers la captation de marchés locaux, diminution du coût financier et écologique des trajets et fidélisation d'une clientèle attachée au territoire.
- **Modèle économique :** articulation entre la vocation sociale de protection du travailleur handicapé et la dimension économique (capacité à innover en termes de veille et de prospection de marchés pour garantir les activités professionnelles, supports du développement des personnes).

Contact

Jean-Paul FABE, Responsable d'UI Sociale
Rue Philippe ETANCELIN - ZAC de Bordebasse 31800 SAINT-GAUDENS
05 61 94 76 90 / jpfabe@agapei.asso.fr
http://www.esat-midipyrenees.com/esat-midi-pyrenees-plateforme-promethee-1_c



Groupement associatif Afidel et Jardins de Cocagne de la Haute-Garonne

« *Cultivons ensemble la solidarité* »

Date de création : 1998 : création de l'Afidel ; 2006 : Les Jardins du Comminges ; 2010 : Les Jardins du Volvestre ; 2013 : Les Jardins du Girou.

Statut : Association loi 1901

Secteurs d'activité :

- Environnement, Economie circulaire
- Agriculture, Alimentation
- Emploi, Insertion, Travail adapté

Territoire d'intervention : Haute-Garonne

Le défi

Comment aider des adultes en difficulté sociale et professionnelle à retravailler tout en dynamisant l'économie locale du département ?



Les activités

Le Groupement associatif met en œuvre plusieurs actions :

- Des actions d'accompagnement vers l'emploi et la qualification professionnelle : bilan et orientation professionnelle, techniques de recherche d'emploi, Français Langue Étrangère, ateliers Pouvoir d'Agir...
- L'insertion, à travers des emplois (CDD de 2 ans maximum) ouverts à des personnes rencontrant des difficultés personnelles et professionnelles (65 recrutements chaque année sur les 3 jardins).
- La production et la livraison de paniers de légumes bio (750 paniers sont livrés sur plus de 25 points de dépôt). Des paniers solidaires sont proposés à des personnes à faibles revenus.
- La réalisation de travaux environnement : rivières, débroussaillage, entretien de sentiers de randonnée, travaux simples d'entretien de bâtiment...
- Des partenariats avec des entreprises dans le cadre de la démarche Alliances fertiles.

Chiffres-clés

- 100 salariés dont 65 en parcours d'accompagnement
- Budget total : 2,5 Millions d'€ (50% hors subventions)
- 1 000 personnes formées ou accompagnées par an

Points d'excellence et d'innovation

- **Réponse à des besoins sociaux** : intégration économique, sociale et culturelle de personnes en difficulté (confiance en soi, avenir professionnel).
- **Ancrage territorial et gouvernance** : création de plusieurs associations ancrées et gouvernées par des citoyens de chaque territoire d'implantation. Coopération avec des entreprises du territoire.
- **Impact sur le territoire** : développement du bio en circuit court, développement de l'innovation sociale (intégration dans le projet Maison de l'Avenir).

Contact

Rémy Martin, Directeur
Afidel : 1 rue de l'Avenir 31800 Saint-Gaudens
r.martin@gestes.eu / 05 62 00 90 25 / 06 79 20 84 99
<http://www.afidel.org/>



Cinéma Le Régent

« *N'AUTRE CINÉMA* »

Date de création : 1991 : Reprise du Cinéma

Statut : SARL

Secteurs d'activité :

- Culture, Loisirs.

Territoire d'intervention : Comminges, Couserans

Le défi

Animation culturelle et de loisirs accessible à tous. Comment amener en milieu rural une diversité de propositions ?



Les activités

La première activité du Cinéma Le Régent est la projection de films et l'organisation d'une programmation variée avec notamment une part conséquente de films recommandés Art et Essai.

Le Cinéma a d'ailleurs obtenu, dès 1997, 3 labels Art et Essai : Recherche et Découverte, Patrimoine/Répertoire et Jeune Public.

Outre la projection de films, le Cinéma développe un programme et une politique d'animation en lien avec son territoire et les films qu'il propose. L'objectif est de rendre vivant le Cinéma et d'en faire un lieu de diffusion, de rencontres et d'échanges autour de thématiques diverses.

Dans le cadre de ses animations, le Cinéma collabore et met en place des actions avec diverses associations du territoire et s'implique ainsi au côté d'entreprises ESS du territoire.

Chiffres-clés

- 8 salariés
- 185 000 entrées en 2015
- 4200 abonnés
- 3 000 000 € de travaux en 2013

Points d'excellence et d'innovation

- **Modèle économique** : entreprise privée en milieu rural fonctionnant sans aides publics.
- **Réponse aux besoins sociaux** : fréquentation par une diversité sociale de public. Travaille et projets communs avec différentes associations locales notamment autour de problématiques sociales.
- **Ancrage Territorial** : organisation et création de rencontres entre différents acteurs locaux impliqués sur le territoire et le public du cinéma.

Contact

Charles Mascagni, Directeur / Thomas Miquel, Assistant
16, Rue de l'Indépendance 31800 Saint-Gaudens
05 62 00 81 57
cineregent@cineregent.com
www.cineregent.fr



Garage du Cœur

« *Mobilité, Egalité, Insertion* »

Date de création : 2015

Statut : Association loi 1901

Secteurs d'activité :

- Mobilité, transports

Territoire d'intervention : Comminges

Le défi

Comment répondre aux enjeux de mobilité des personnes en situation de fragilité en milieu rural ?

Les activités

Le Garage du Cœur est un garage associatif, appelé aussi garage participatif ou garage solidaire. Il permet de réparer soi-même, ou de faire réparer son véhicule à moindre coût. Le modèle économique de ces garages repose en partie sur des aides des collectivités, de l'Etat et d'autre part sur les produits liés à l'activité de réparation.

La clientèle de ces garages solidaires, en situation de précarité, n'a pas les moyens de se rendre dans un garage ordinaire mais doit tout de même être mobile (recherche d'emploi...).

Il suffit d'adhérer à l'association pour bénéficier de remises sur les pièces autos, de contrôles techniques, et, pour ceux qui s'y connaissent en mécanique, de disposer du local et du matériel de l'association.

Les perspectives de développement

L'association est à la recherche d'un nouveau local, de préférence sur Saint-Gaudens, après avoir rendu son local sur Saint-Martory. Il n'y a donc actuellement aucune activité. Cependant, des perspectives intéressantes s'offrent au projet et l'objectif, à terme, est d'être une réelle plateforme mobilité (auto-école sociale, location de véhicule à des prix réduits...).

Chiffres-clés

- 3 bénévoles
- 1 porteur de projet
- Des prix 2 fois moins cher qu'un garagiste indépendant

Points d'excellence et d'innovation

- **Réponse à des besoins sociaux** : absence d'offre de plateforme mobilité sur le territoire alors que cela répond à un besoin, contribution à la lutte contre les exclusions sociales et économiques en favorisant la mobilité de personnes en situation de fragilité (un véhicule en territoire rural est indispensable pour travailler par exemple), des prix réduits permettent de soulager économiquement les bénéficiaires, développement du lien social entre les membres de l'association.
- **Ancrage territorial** : économie de proximité, volonté de s'articuler avec les politiques publiques mises en place par la collectivité (politique de la ville, politique en faveur de la mobilité...), renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

Contact

Hervé Donnat, Porteur de projet
5, Quartier du Foulon 31 360 Saint-Martory
06 41 45 01 44
garagesolidairestgo@gmail.com
<http://www.garageducoeur.org/>

Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 : définition et valeurs de l'ESS



Source : Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

La définition de l'ESS est dite « inclusive », et intègre les **associations, coopératives, mutuelles et fondations**, ainsi que des sociétés commerciales de type **entreprises sociales** qui répondent à un certain nombre de critères. L'ouverture du périmètre est ainsi contrôlée par un cadre stricte. Peu importe ses statuts, l'entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire l'est par le respect de principes éthiques forts. En cela, l'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité, où les femmes et les hommes prédominent face au capital.

L'Economie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Les entreprises de l'ESS remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un **but poursuivi** autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une **gouvernance démocratique**, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une **gestion** conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'économie sociale et solidaire est composée des **activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services**. Les entreprises de l'ESS interviennent dans **tous les secteurs d'activité** : protection des personnes et des biens, approvisionnement, financement, logement, insertion sociale, lutte contre les inégalités, environnement, etc.

Un socle commun de valeurs...

Les entreprises de l'ESS prônent une autre économie basée sur des **valeurs** et un **mode de gouvernance spécifiques**. Plusieurs grands principes communs reposant sur des valeurs de solidarité, liberté et égalité, les rassemblent :

- La **liberté d'adhésion** : chaque personne (individuelle ou personne morale) a la possibilité d'adhérer à une organisation de l'ESS ou de s'en retirer comme elle l'entend.
- La **gestion collective, démocratique et participative** : les dirigeants sont élus, en assemblée générale comme en conseil d'administration, les instances de décisions sont collectives, reposant sur le principe « une personne = une voix » et non sur le principe « une action = une voix ».
- La **non-lucrativité ou la lucrativité limitée** : la majorité ou totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise, des fonds propres impartageables sont constitués.
- Les **principes de solidarité et de responsabilité** guident la mise en place des actions dans une démarche de développement durable.

... pour des sociétés de personnes, non de capitaux

Les structures de l'économie sociale et solidaire se définissent comme des groupements de personnes et non de capitaux, porteuses d'un **projet à la fois économique (activités, emplois) et d'intérêt collectif**. Les membres peuvent être impliqués tout à la fois dans la création, l'activité et la gouvernance de ces structures. C'est le **principe de la double qualité**.

Répondre aux besoins non satisfaits des populations et des territoires, contribuer à un développement local, durable et solidaire, sont des objectifs qui priment sur la recherche du profit financier.

Sources : Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.
Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014, par les acteurs de l'ESS et le Conseil National des CRESS (CNCRESS), 20 novembre 2014.



Sont considérées comme poursuivant une **utilité sociale** les entreprises dont l'objet correspond à une des trois conditions suivantes :

- Apporter un **soutien à des personnes en situation de fragilité** soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
- Contribuer à la **lutte contre les exclusions et les inégalités** sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- Concourir au **développement durable** dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la **transition énergétique** ou à la **solidarité internationale**.

Est considéré comme relevant de l'**innovation sociale** le projet consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Soit **répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits**, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques;
- Soit répondre à des besoins sociaux **par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail**. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

Des emplois et entreprises non délocalisables

Créées à l'initiative d'acteurs locaux et de citoyens, les organisations et entreprises de l'ESS **s'ancrent dans les territoires**, portent des services de proximité et créent des emplois non délocalisables. Elles sont capables de mobiliser une diversité d'acteurs autour de projets au service du **développement local**. L'ESS favorise également les ressources locales en s'appuyant sur des circuits de proximité ou en soutenant la mise en place et le maintien d'**activités économiques locales**.

Ainsi, les entreprises de l'ESS qui entreprennent "autrement" sont des **moteurs pour l'emploi**, mais aussi pour le **développement économique et social des territoires**, au service d'une plus grande cohésion sociale.



La CRESS Midi-Pyrénées

Association loi 1901 créée en 2003, elle regroupe les réseaux et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire dans la région : associations, coopératives, mutuelles, fondations et syndicats d'employeurs de l'ESS.

La Loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît désormais pour chaque CRESS, des missions d'intérêt public pour promouvoir, représenter et développer l'ESS sur son territoire régional.

Son rôle s'apparente à celui d'un organisme consulaire pour :

- ▶ promouvoir l'ESS et la représenter auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision ;
- ▶ développer la coordination des acteurs de l'ESS et appuyer leur capacité de structuration à l'échelle territoriale ;
- ▶ favoriser le développement des activités et l'innovation sociale au sein des entreprises de l'ESS ;
- ▶ faire connaître l'ESS et sa contribution à l'économie et au développement de la région.

- ▶ Agir pour les acteurs de l'ESS en Midi-Pyrénées
- ▶ Renforcer l'influence politique de l'ESS
- ▶ Promouvoir la valeur ajoutée de l'ESS
- ▶ Structurer l'ESS sur les territoires

L'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées

En 2010, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées a créé un Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire pour contribuer à connaître, faire connaître et reconnaître l'ESS en région et favoriser son développement.

« L'Observation au service de l'Action » : il met son expertise au service de projets transversaux. Les productions et analyses étant des leviers à la mise en place d'actions et de projets, cet outil sert de support à l'action de la CRESS, des acteurs de l'ESS et des pouvoirs publics.

► Offre de services

- Etudes thématiques et territoriales (panoramas, données de cadrage, études qualitatives, diagnostics territoriaux, enquêtes par questionnaire, notes de conjoncture, baromètres)
- Conseil (qualification de l'information, appui méthodologique)
- Outils d'aide au pilotage, à la décision et à l'animation territoriale
- Repérage des acteurs de l'ESS, production de bases de données
- Communication : publications, conférences, diffusion de l'information

► Le réseau des Observatoires de l'ESS

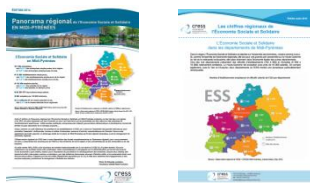
L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS Midi-Pyrénées fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRESS et le CNCRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Les études de l'Observatoire régional de l'ESS

L'Observatoire met en place une série d'études et se développe particulièrement depuis 2013. Certaines publications sont réalisées de manière ponctuelle, d'autres sont actualisées régulièrement.

Les Panoramas régionaux de l'ESS



Les Panoramas départementaux de l'ESS



Les notes de conjoncture de l'ESS



Les Focus thématiques



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans ce **portrait de territoire ESS de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois d'Adour**, le périmètre des données présentées correspond au périmètre du territoire intercommunal en date du 31/12/2013 pour les données CLAP et en date du 31/12/2012 pour les données DADS. Le périmètre de l'intercommunalité n'ayant pas été modifié, les données mobilisées correspondent au périmètre actuel de l'EPCI.

Sont également mobilisées, dans ce portrait de territoire, des données issues d'autres échelles territoriales : l'ancienne région Midi-Pyrénées, le département de la Haute-Garonne et le Pays Comminges-Pyrénées.

Concernant les données sur les secteurs d'activité, la présence de secret statistique explique l'absence de données sur certains secteurs d'activité.

L'Observatoire Régional de l'ESS met en cohérence et articule plusieurs sources de données, à partir du **périmètre de l'ESS** normalisé conjointement, en 2008, par l'INSEE, le CNCRESS et la DIIESES. Il est constitué d'une série de codes juridiques regroupés en quatre familles : Associations (associations lois 1901, 1908), Coopératives (coopératives d'usagers, de production, agricoles, multisociétaires, d'entreprises et coopératives bancaires), Mutuelles (mutuelles de santé et prévoyance, mutuelles d'assurance), Fondations, dont certaines activités sont exclues. Ce périmètre évoluera en 2016 pour inclure les sociétés commerciales reconnues comme étant des entreprises sociales par la Loi ESS du 31 juillet 2014.

CLAP est la source utilisée pour fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, et la référence pour les comptages par territoire des volumes d'entreprises et d'emplois. La base **DADS** est utilisée pour les analyses en termes de structures d'emploi sur les indicateurs absents de la source CLAP (tranches d'âge, tailles d'entreprise...). Les données CLAP et DADS sont livrées systématiquement 2 ans après leur collecte, ainsi les données traitées dans ce document portent sur les années 2012 et 2013.

Sont pris en compte uniquement les **établissements** ayant une fonction d'employeur. Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Ainsi, une même entreprise peut avoir plusieurs établissements sur différents territoires. Concernant l'**emploi**, le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et de plus de 120 heures sur l'année et 1,5 heure par jour). La **masse salariale** brute indiquée n'inclut pas les charges patronales.



Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Midi-Pyrénées

70, boulevard Matabiau – 31000 TOULOUSE

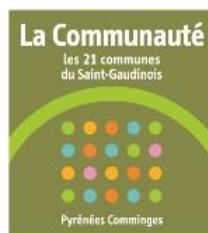
Présidente : Elvire DE ALMEIDA-LOUBIERE

Directrice : Patricia EON

Chargée de projets : Paul COUTENS

05 62 16 65 53, p.coutens@cress-midipyrenees.org

Financé par la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois



Avec le soutien du CGET



Réalisé pour la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois